

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-14

LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE ACQUISITIONS FONCIERES

Par délibération du 12 février 2003, l'Assemblée Départementale a adopté dans son programme de voirie une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 € correspondant, pour partie, aux acquisitions foncières de la Liaison Routière Quercy-Gascogne.

A ce titre, le Département s'est porté acquéreur de diverses emprises sur les communes de Moissac et Castelsarrasin, chacune d'entre elles ayant fait l'objet d'une estimation immobilière par la Direction des Services Fiscaux (Domaines) et d'une promesse de vente.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'acquisition de ces parcelles de terre

Je vous précise que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2151, sous-fonction 621.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-14

**LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE
ACQUISITIONS FONCIERES**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 12 février 2003 relative pour partie aux acquisitions foncières de la Liaison Routière Quercy Gascogne,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide l'acquisition des parcelles de terre telles que présentées dans le tableau annexé ;
- Précise que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2151, sous-fonction 621.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

EMPRISES FONCIERES – LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE

SECTION	N°	LIEU-DIT	COMMUNE	EMPRISE	SURFACE TOTALE	ESTIMATION DES DOMAINES	PROMESSE DE VENTE
CM	55	Saint Pierre la Rivière Est	MOISSAC	66 ca	1 a 94 ca	1 405 €	1 405 €
CM	54	Saint Pierre la Rivière Est	MOISSAC	1 a 28 ca			
CN	208	VC du sable	MOISSAC	39 ca	39 ca	468 €	468 €
CS	50	Larone	MOISSAC	1 ha 48 a 27 ca	2 ha 12 a 53 ca	43 000 €	45 000 €
CS	49	Larone	MOISSAC	26a 92 ca			
CS	48	Larone	MOISSAC	36 a 10 ca			
CS	40	Larone	MOISSAC	1 a 24 ca			
CS	60	Larone	MOISSAC	65 a 98 ca	1 ha 67 a 88 ca	17 000 €	18 000 €
CS	61	Larone	MOISSAC	12 a 18 ca			
CS	194	Larone	MOISSAC	76 a 76 ca			
CS	1076	Larone	CASTELSARRASIN	12 a 96 ca			
A	1082	Capeyrou	CASTELSARRASIN	1 ha 12 a 62 ca	1 ha 12 a 62 ca	35 000 €	33 000 €
A	753	Capayrou	CASTELSARRASIN	17 a 03 ca	17 a 03 ca	1 560 €	1 650 €
A	1273	La gravette	CASTELSARRASIN	10 a 19 ca	10 a 19 ca	840 €	840 €
A	909	Prairies de Cabasse	CASTELSARRASIN	27 a 70 ca	27 a 70 ca	1 000 €	1 100 €
A	908	Cabasse	CASTELSARRASIN	73 a 50 ca	73 a 50 ca	3 360 €	3 700 €

Le Président,